

[...] En Allemagne, mais aussi sur notre territoire, celles et ceux que leur vie personnelle distinguait, je pense aux homosexuels, étaient poursuivis, arrêtés et déportés.

Aujourd'hui, nous savons que la tolérance et le refus des discriminations appartiennent au socle intangible des droits de l'homme. Nous savons aussi que ce combat de l'acceptation de l'autre et de ses différences n'est jamais achevé. Il demeure l'un des plus ardents pour notre République. [...]

*Extrait du Discours de Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République, pour la Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation.  
Parvis des Droits de l'Homme, Paris - Dimanche 24 avril 2005*

Objet : Présentation de l'Association LES « OUBLIE(E)S » DE LA MEMOIRE.

## **Notre association LES « OUBLIE(E)S » DE LA MEMOIRE - Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire**

La présence d'une de nos délégations dans votre département/ville.

LES « OUBLIE(E)S » DE LA MEMOIRE, par ses statuts, participe depuis avril 2003 à toutes les cérémonies organisées par les autorités publiques avec son drapeau, sur MARSEILLE et depuis janvier 2005 sur PARIS.

Elle appartient au monde associatif des anciens combattants, déportés et victimes de guerre. L'association oeuvre pour la reconnaissance officielle de la déportation homosexuelle en France et ceci en profond respect du Protocole Républicain et de la déférence due aux acteurs et témoins de l'Histoire.

Depuis notre présentation officielle au Ministère Délégué aux Anciens Combattants à PARIS, nous sommes dorénavant **inscrits sur les listes protocolaires officielles**.

Nous sommes **également inscrits sur l'Annuaire National** des Associations à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Nous sommes enfin **adhérents du Comité de la Flamme** de l'Arc de Triomphe

Aujourd'hui nous représentons officiellement les personnes qui perpétuent le souvenir de la déportation homosexuelle et pérennisent ainsi la reconnaissance nouvelle de la Nation [cf : Discours officiel du Président de la République, le 24 avril 2005, à la Cérémonie de la Journée du Souvenir de la Déportation], pour que nul n'oublie cet élément constitutif de la Mémoire Commune.

Notre délégué régional : Frédéric BURGUIN-CASY ([lesoublies34@gmail.com](mailto:lesoublies34@gmail.com) – 06-18-28-32-84)

Notre association aux différentes cérémonies nationales :

- Journée Nationale du Souvenir de la Déportation, le dimanche 29 avril 2007 ;
- Commémoration de la victoire alliée sur le régime nazi du 8 mai 1945, le mardi 8 mai ;
- Journée de la Mémoire de la Déportation, à l'EAI, mi-mai ;
- Journée de Commémoration de l'Appel du 18 juin 1940, le 18 juin ;
- Journée Nationale, le 14 juillet ;
- Journée nationale à la mémoire des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux "Justes" de France, le lundi 16 juillet ;
- Journée de Commémoration de la Libération de Montpellier, fin août
- Journée de Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

.../ ...



DEVOIR ET MEMOIRE

[...] En Allemagne, mais aussi sur notre territoire, celles et ceux que leur vie personnelle distinguait, je pense aux homosexuels, étaient poursuivis, arrêtés et déportés.

Aujourd'hui, nous savons que la tolérance et le refus des discriminations appartiennent au socle intangible des droits de l'homme. Nous savons aussi que ce combat de l'acceptation de l'autre et de ses différences n'est jamais achevé. Il demeure l'un des plus ardents pour notre République. [...]

*Extrait du Discours de Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République, pour la Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation.  
Parvis des Droits de l'Homme, Paris - Dimanche 24 avril 2005*

Avant d'être homosexuel(le)s, nous sommes des citoyen(ne)s. Nous sommes des hommes et des femmes qui se reconnaissent dans la République, par ses valeurs de liberté, d'égalité, de justice et de fraternité. Nous sommes partis intégrante de la Nation, car nous sommes réunis par une histoire commune avec une identité de sentiments, d'aspirations qui se traduisent par une culture nationale. Et par respect envers tous nos ancien(e)s qui se sont sacrifié(e)s pour notre liberté et la paix de notre pays, nous nous devons à ce Devoir de Mémoire.

La Déportation est un élément constitutif de la mémoire et de la conscience homosexuelle. Selon l'United States Holocaust Memorial de Washington de 100 000 à 150 000 homosexuel(le)s ont été arrêtés entre 1933 et 1944, au titre du paragraphe 175 du code pénal allemand. Les deux tiers ont péri dans l'univers carcéral et concentrationnaire nazi avant la Victoire des Alliés. Pour la France, on notera, un relevé de 210 noms de personnes d'Alsace et de Moselle qui ont été déportés au motif d'homosexualité.

La France reconnaît la déportation des homosexuel(le)s depuis 2001 par la déclaration publique de Lionel Jospin, Premier Ministre : « Il est important que notre pays reconnaisse pleinement les persécutions perpétrées durant l'Occupation contre certaines minorités : les réfugiés espagnols, les Tziganes ou les homosexuels. Nul ne doit rester à l'écart de cette entreprise de mémoire. » En 2002, le Président de la République, Jacques Chirac, a déclaré durant la campagne présidentielle : « Le devoir de mémoire n'ignore pas les souffrances que les homosexuels ont endurées. »

Il existe un protocole national, immuable et officiel, que nous acceptons.

Il n'y a qu'une gerbe déposée qui réunit l'ensemble de tous les déporté(e)s victimes de la barbarie nazie. Aucune gerbe individuelle par une amicale ou une association de déporté(e)s n'est déposée.

Comme pour toutes les cérémonies officielles (8 mai, 18 juin, Libération, 11 novembre), une seule gerbe est déposée pour l'ensemble des combattants et victimes de guerre.

La présence du Drapeau de notre association dans chacune des cérémonies marquera le témoignage visible de Reconnaissance et de Mémoire à tous nos Ancien(ne)s qui sont tombé(e)s pour nous, et de la valeur que porte la communauté homosexuelle à notre République et à ses valeurs.

-2-